



Infrastructures routières départementales en zone inondable

Source : base de données du CD30 2021 et Zone Inondable de Référence, CD30& AU & DDTM30.

Mode de calcul :

Quantification des ponts et points bas inondés des infrastructures routières départementales gardoises.

Identification du type de routes suivant le niveau de desserte.

Identification de la fréquence d'inondation des ponts et points bas inondés et du type de cours d'eau concerné.

Classement des infrastructures par aléa PPRI :

- Suivant les PPRI, on distingue les aléas très fort, fort, modéré et résiduel.
- Dans certains PPRI, on a aussi l'aléa ruissellement.
- Dans les secteurs sans PPRI (atlas hydrogéomorphologique), on parle d'aléa indifférencié.
- Certains ponts et points bas ont été identifiés hors atlas hydrogéomorphologique.

Classement des infrastructures routières départementales suivant le niveau de desserte :

Les infrastructures routières départementales sont classées en 4 niveaux de desserte :

- Niveau 1 : voie structurante.
- Niveau 2 : voie de liaison.
- Niveau 3 : voie d'accès.
- Niveau 4 : voie de desserte locale.

Fréquence d'inondation des ponts et points bas des infrastructures routières départementales

Il existe aussi un indicateur sur la fréquence d'inondation de l'infrastructure :

- 5-10 jours / an.
- 2-5 jours / an.
- 1 fois / an.
- 1 fois / 3 ans.
- 1 fois / 5 ans.
- 1 fois / 10 ans.
- Non renseignée.